

DANS LA SERIE "LE FONCTIONNAIRE LE SOUS-SALARIE"

Publié le 10 mai dernier, le décret permettant le versement du forfait "mobilités durables" dans la fonction publique d'Etat, prévoit le versement d'une somme de 200 euros (par an) pour les agents de l'Etat qui font le choix d'un mode de transport alternatif et durable pour leur trajet domicile travail.

C'est bien mais... comme d'habitude c'est insuffisant et surtout beaucoup moins intéressant - et donc incitatif - que pour les salariés du secteur privé. En effet ceux-ci peuvent bénéficier d'une somme de **400 euros** !

Certes, cette somme allouée pour les trajets domicile-travail est un plafond : elle correspond à la somme maximale versée par l'employeur pour les trajets de ses salarié.e.s, en cumulant - le cas échéant - la prise en charge des transports en commun et l'utilisation d'un vélo, d'une trottinette ou du co-voiturage.

Pour les fonctionnaires : **200 euros**, point barre ! Cette somme est exclusive et les agent.e.s doivent choisir entre la carte de transport (remboursée à hauteur de 11/24) et ce forfait !

Pourquoi cette différence ?

L'Etat est-il si exemplaire en matière d'écologie et de développement durable que ses agent.e.s sont moins polluants que les salarié.e.s du secteur privé ??

Ou bien est-ce encore une fois une façon pour le Gouvernement de stigmatiser, en les lésant, les fonctionnaires ???

Pour Solidaires-Justice il va de soit que la réponse coule de source et est incluse dans la question...



Pour en savoir plus sur ce forfait et ses conditions d'attribution :

- [L'article sur le portail de la fonction publique](#) ;
- [Le décret d'application](#) du 10 mai 2020 ;
- [L'arrêté du 10 mai 2020](#) fixant le montant et le nombre de jours minimums pour être éligible au forfait ;
- [La fiche pratique](#) de la DGAFP

NOS REVENDICATIONS

Dans les métropoles et les grandes agglomérations, nombreux.ses sont les agent.e.s qui doivent d'abord faire quelques kilomètres pour se rendre dans une gare et y prendre ensuite les transports en commun pour se rendre sur leur lieu de travail. Le forfait prévu actuellement pour la fonction publique ne les incite donc pas à prendre leur vélo ou à faire du co-voiturage pour se rendre à leur gare de départ.

Solidaires-Justice revendique l'alignement des modalités de remboursement sur le secteur privé, permettant ainsi le cumul "titre de transport + forfait mobilité durable" et la revalorisation du forfait global de 400 euros à **500 euros pour toutes et tous !**

Malgré ses déclarations aussi tonitruantes qu'hypocrites, et alors que nous traversons toujours une crise dont personne ne peut nier qu'elle est directement liée aux bouleversements environnementaux provoqués par l'économie de marché et le capitalisme et les modes de vie qui en découlent, le gouvernement n'agit toujours qu'à minima en matière environnementale et dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Pour Solidaires-Justice il faut aller beaucoup plus loin, beaucoup plus fort !

Ce forfait "mobilité durable" peut paraître anecdotique (et de fait, il l'est) mais il peut faire partie des petites mesures qui - mise bout à bout - produiront des grands effets...

Mais pour être un minimum efficaces elles doivent être véritablement incitatives !

Pour sauver la planète il faut changer le système, pas le climat !

**Pour continuer à agir et renforcer les mobilisations en cours,
Solidaires-Justice appelle à rejoindre les grèves et les manifestations du jeudi 17
septembre prochain :**

Pour la planète

Pour nos retraites

Pour le renforcement des services publics

Pour la sauvegarde de l'emploi

Pour la diminution du temps de travail

Pour plus de droits sociaux

Contre les violences institutionnelles



Syndicat National Solidaires-Justice
90 rue panisset - CS 70017 Le Pontet
84275 Vedène Cedex
06.52.79.57.94
synd@solidaires-justice.fr
www.solidaires-justice.fr



<https://www.facebook.com/SolidairesJustice>